



Listes de priorité d'embauche par le CSSPI

Vous trouverez sur le portail employeur du CSSPI les listes pour les employés temporaires de soutien technique, paratechnique et administratif au 1^{er} janvier 2025.

LISTE VERTE

Priorité d'embauche d'une salariée ou d'un salarié temporaire dans le cadre d'un remplacement, d'un surcroît de travail ou du comblement d'un poste particulier conformément au paragraphe G) de la clause 7-1.22 et au paragraphe E) de la clause 7-1.25 (clause 2-3.01)

LISTE ROSE

Priorité d'embauche d'une salariée ou d'un salarié temporaire au moment de l'affichage pour le comblement de poste régulier conformément aux paragraphes G) et I) de la clause 7-1.03 (clause 2-3.00)

Merci d'afficher une copie de chacune des listes ainsi que le communiqué sur le babillard syndical prévu à cet effet.

Considérant que les listes de rappel deviennent officielles trente (30) jours après l'affichage, toute demande de renseignements ou de contestation doit être formulée **PAR COURRIEL et transmise aux services des ressources humaines à l'attention de Stéphanie Pruneau, au stephanie-pruneau@csspi.gouv.qc.ca avant le 22 février 2025.**



REPRÉSENTANT(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL PROVENANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN.

RECHERCHÉ

Le SSEPI-CSQ est actuellement à la recherche de candidatures afin de proposer le nom d'une personne membre pour occuper cette fonction. Cette personne ne fera pas partie de l'exécutif syndical, elle représentera l'ensemble des employés du CSSPI à titre de représentant en santé et sécurité du travail.

REPRÉSENTANT(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Période d'affichage : du 28 janvier 2025 au 4 février 2025, 16 h

Type de poste Libération pour la durée du régime intérimaire

Réseau/lieu de travail Services des ressources humaines (Centre administratif du CSSPI)

Horaire : 8 h à 16 h

Heures/semaine : 35 heures/semaine

Entrée en fonction : À déterminer.

NATURE DU TRAVAIL

Afin de favoriser la participation des travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail, de nouveaux mécanismes de prévention et de participation sont prévus dans la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail (LMRSST)*, sanctionnée le 6 octobre 2021.

Pour sa part, le *Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement* afférent à la LMRSST entrera en vigueur, au plus tard, le 6 octobre 2025. D'ici là, les dispositions d'un *régime intérimaire* doivent être mises en application, ces dernières prévoyant la nomination, par les travailleurs ou leur association syndicale, d'un *représentant en santé et sécurité du travail*, entre autres.

Afin de répondre à ces prescriptions, le syndicat et l'employeur sont à la recherche de candidats ayant un intérêt à exercer ce rôle dans les lieux de travail des établissements du CSSPI.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le représentant en santé et sécurité du travail (RSST) joue un rôle actif en matière de santé et de sécurité, auprès des travailleurs et de l'employeur. Ce mandat n'est donc pas un mandat de représentation syndicale.

Pour la période du régime intérimaire, les tâches principales du RSS sont les suivantes :

- Suivre les formations prévues par l'employeur pour les RSST ;
- Faire des visites d'inspection et identifier les risques SST dans les différents lieux de travail des établissements du CSSPI (tout corps d'emploi confondu) ;
- Assister aux rencontres du *Comité paritaire de santé et de sécurité au travail* ;
- Faire des recommandations écrites au *Comité paritaire de santé et de sécurité au travail*, suivant les visites d'inspection ;
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du *programme de prévention* ;
- Porter plainte à la CNESST, lorsque les démarches auprès du *Comité paritaire de santé et de sécurité au travail* et de l'employeur sont insatisfaisantes pour des situations comportant des dangers.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le RSST est un employé libéré de sa tâche régulière, affecté à temps plein du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, aux services des ressources humaines (SRH) du CSSPI. Il relève d'un membre du personnel d'encadrement des SRH. Il s'agit d'un mandat pour la durée du régime intérimaire qui se terminera au plus tard en octobre 2025 et qui pourrait être renouvelable.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Le candidat doit être un travailleur qui occupe un poste régulier au CSSPI, à temps plein ou à temps partiel.
- Il doit posséder une voiture et un permis de conduire valide.

PROFIL RECHERCHÉ

- Démontrer un comportement exemplaire en matière de santé et sécurité au travail ;
- Manifester un intérêt marqué pour la prévention et la santé et sécurité au travail, ainsi que pour les formations offertes par l'employeur et ses partenaires ;
- Avoir suivi des formations en SST et avoir de l'expérience dans les dossiers SST (atout) ;
- Posséder une bonne maîtrise du français écrit et pouvoir participer à la rédaction de rapports écrits ;
- Être en mesure d'utiliser des outils informatiques (Microsoft Office) ;
- Avoir de bonnes aptitudes pour le travail d'équipe ;
- Savoir faire preuve de rigueur, de diplomatie, d'ouverture d'esprit et de respect dans chacune des interventions ;
- Démontrer sa capacité à bien gérer son temps et ses déplacements.

COMMENT POSTULER

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation, au plus tard le 4 février 2025, 16 h. Des entrevues pourraient être faites. À noter que le conseil exécutif se réserve le droit de ne pas retenir de candidature et de refaire un affichage si les candidatures reçues ne correspondent pas aux critères selon lui.

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

PAR COURRIEL à l'attention de Mme Marie-Claude Tremblay, présidente

d88.ssepi@lacsq.org



**POUR LUTTER CONTRE
LE CANCER DU SEIN**

**APPORTEZ VOTRE
« SOUTIEN *gorge* »**

Bonjour,

Je m'appelle Julie Couture, tech. en éducation spécialisée à l'école Fernand-Gauthier. Je prendrai la relève de Chantale Bélanger pour la campagne «Gardez l'esprit sein». Cette cause me tient à cœur, donc je sollicite votre aide afin de participer à cette campagne qui est une initiative visant à amasser des fonds pour la recherche sur le cancer du sein.

En 15 ans, Chantale Bélanger a permis de verser plus de 20 000\$ avec les soutien-gorges recueillis. Cette année, l'objectif serait de récolter au moins 815 soutien-gorge afin d'obtenir un chiffre global de 21 000\$.

Chaque soutien-gorge amassé donne 1\$ à la cause. Tous les soutiens-gorge sont les bienvenus.

S'ils ne sont pas réutilisables, ils seront défaits et recyclés, alors parlez-en à votre famille, vos amis et vos collègues !

Vous pouvez me faire parvenir vos soutien-gorge par courrier interne à : Julie Couture, École Fernand-Gauthier, au plus tard le 1^{er} mai 2025.

Merci de votre participation et de votre soutien !

Comment être bien informé(e) en tout temps ?

Cliquez sur les liens !

- Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez.
- Site Internet
- Page Facebook(et non-groupe Facebook)
- Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.
- Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ

Courriel envoyé à : jn.ssepi@gmail.com

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île
750 16e avenue
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada
514-642-5899 | d88.ssepi@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



**Centrale des syndicats
du Québec**